

28/03/2022

Recommandations spécifiques pour les personnes à risque accru d'une évolution sévère au COVID-19

Qui sont les personnes à risque d'une évolution sévère ?¹

- Personnes plus âgées que 65 ans.
 - L'âge est le facteur de risque le plus important pour une forme sévère de COVID-19
- Femmes enceintes
- Adultes avec une obésité sévère
- Adultes atteints de diabète
 - en particulier le type 2 associé à un surpoids et/ou une tension artérielle élevée et/ou une maladie cardiovasculaire et/ou une maladie rénale
- Adultes atteints d'une maladie cardiovasculaire, pulmonaire ou rénale chronique sévère.
 - *Pour plus de détails sur le comorbidités augmentant le risque d'une forme sévère de COVID-19, voir [l'avis du Conseil Supérieur de la Santé](#) de 02/2021 (tableau récapitulatif p.39) ou le [site web du CDC](#) aux Etats-Unis.*
- Personnes immunodéficientes et/ou ayant un cancer. Les personnes suivantes sont considérées comme immunodéprimées :
 - en cours de traitement contre le cancer (ou traité au cours des 3 dernières années)
 - avec une greffe d'organe ou de cellules souches (y compris avant la greffe)
 - sous immunomodulateurs (voir annexe 1 p43-46 de [l'avis CSS](#) pour plus d'infos sur quels médicaments sont considérés comme immunomodulateur)
 - avec un déficit immunitaire primaire (y compris les patients atteints du syndrome de Down)
 - sous dialyse rénale
 - atteint du VIH et avec un faible taux de CD4 (< 200 /mm³)

Il est très important que toutes les personnes présentant un risque accru d'une forme sévère **se fassent vacciner (y-compris des éventuelles doses additionnelles ou boosters)**. Pour la plupart des personnes à risque, la vaccination complète offre une très bonne protection contre une forme sévère de COVID-19. Toutefois, aucun vaccin ne protège à 100%. De plus, **les personnes immunodéprimées répondent, de manière générale, moins bien à la vaccination et restent donc plus à risque, malgré la vaccination.**

(voir page suivante pour des conseils supplémentaires pour les patients à risque et leurs familles)

¹ basé sur la liste originale de mai 2020 préparée par le Comité scientifique avec la participation de plusieurs associations scientifiques et de l'Association du diabète

Adultes à risque accru

- Il est préférable d'examiner au cas par cas avec le spécialiste traitant et/ou le médecin généraliste. Comme évoquée, pour la plupart des personnes le risque d'une maladie sévère est limité après vaccination complète.
- Pour les personnes présentant toujours un risque sévère (par exemple un traitement de cancer actif, un degré élevé d'immunodépression,...) le télétravail reste recommandé si possible. S'ils doivent quitter la domicile, le port d'un masque FFP2 est recommandé dans des lieux partagés avec d'autres personnes, des lieux mal ventilés ou lorsque la distance de 1,5m ne peut pas être maintenue.
- On peut demander aux visiteurs qui se rendent dans la maison de faire un autotest avant la visite ou de porter un masque buccal. Assurez-vous également qu'il y a une bonne ventilation ou rencontrez-vous à l'extérieur.
- Après un contact à haut risque, un test PCR peut être effectué (même si la personne est asymptomatique) si le médecin traitant le juge utile, par exemple pour l'initiation précoce d'un traitement antiviral.

Membres de la famille des personnes présentant un risque accru

- Les parents, les frères/sœurs et les personnes qui vivent sous le même toit qu'un patient à risque peuvent aller travailler/aller à l'école. Cependant, une attention particulière et continue aux mesures d'hygiène reste primordiale.
- Dès qu'un membre de la famille présente des symptômes de maladie, il convient de se faire tester pour COVID-19. En cas de résultat positif, la personne doit s'isoler et éviter tout contact avec le cohabitant à risque.
- Si un membre de la famille a eu un contact à haut risque avec une personne COVID+ en dehors du ménage, il doit éviter autant que possible le contact avec son cohabitant à risque de maladie sévère pendant 7 jours après l'exposition. Un testing avec PCR peut être effectué si jugé utile par le médecin traitant.